



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement #575 modifiant le Règlement administratif #336.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance régulière tenue le 15 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté le « **Projet de Règlement #575 modifiant le Règlement administratif #336** ».

Le règlement vise à modifier l'article **8.2 lot distinct**, ainsi que la définition du mot **projet intégré** dans l'annexe A du Règlement administratif #336.

Cette modification, à la demande de la MRC de Maskinongé, vise à effectuer une modification de concordance au schéma dans un délai prescrit (PL 16).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 31 janvier 2024 à 18 h 30**, à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface au 155 rue Langevin. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué à la population. Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues lors de cette assemblée.

Un rapport de cette rencontre sera soumis aux membres du Conseil municipal.

Le projet de Règlement #575 contient des dispositions propres à un règlement et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, situé au 155 rue Langevin entre 8 h et 12 h et 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité :

<https://municipalitesaint-boniface.ca>

#### CERTIFIÉ VRAIE COPIE

Donné à Saint-Boniface  
ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

Julie Désaulniers  
Directrice générale & Greffière-trésorière